

PROCES-VERBAL de l'Assemblée Générale ordinaire du 7 Décembre 2013



Association ADDICTIONTT
Adresse : 2 rue du petit Bail
60130 Ravenel

En l'an deux mil treize, le Samedi 7 Décembre à 20h, les membres du bureau de l'association, se sont réunis à Rambouillet sur convocation du conseil d'administration en date du 17 Novembre 2013.

L'assemblée est présidée par M Chiraux en sa qualité de Président. Le secrétariat est assuré par M Martin, M. Dumon, en qualité de trésorier est aussi présent.

Le président constate que tous les membres du bureau sont présents ou représentés ; le nombre total de voix est ainsi de 3 voix. Monsieur le Président déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Puis, le président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- Rapport moral du Président
- Rapport financier du trésorier :
 - Approbation du budget
 - Cotisations 2014
- Validation de toutes les adhésions
- Questions diverses.

Le Président est satisfait de cette première année d'exercice de l'association. Néanmoins, il remarque que l'organisation des événements nécessite la plus grande attention pour limiter le nombre de participants.

PREMIERE RESOLUTION

Après lecture du rapport financier relatif aux comptes de l'association pour l'exercice 2013, l'assemblée générale approuve ledit document tel qu'il lui a été présenté. Dès lors, quitus de sa gestion est donné au trésorier pour l'exercice écoulé. Cette résolution est adoptée à 3 voix.

DEUXIEME RESOLUTION

Après débat, l'assemblée générale décide de fixer le montant des nouvelles cotisations dues au titre de l'exercice 2014 comme suit : 50€
Cette résolution est adoptée à 3 voix.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale valide toutes les adhésions de l'année.
Cette résolution est validée à 3 voix.

QUATRIEME RESOLUTION

A la question diverse : quels sont les investissements pour l'association cette année future ?

- L'assemblée générale valide l'achat d'un dôme-tonnelle comme abri pluie pour les organisations et sortie.
- L'assemblée générale valide l'achat de vêtements sérigraphiés et logotés pour les membres du bureau.

A la question diverse : quels est le nombre maximal de voiture par sortie ?

- L'Assemblée générale statue sur 13 voitures au maximum pour les sorties sur la journée. Aucune décision n'est prises sur les sorties sur plusieurs jours.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21h20 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le président et le secrétaire.

Fait à Rambouillet, le 7 décembre 2013

Le Secrétaire

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a horizontal line extending to the right.

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'L. L...' followed by a horizontal line extending to the right.